

PLAN D'ACTION

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

ÉCOLE Perce-Neige 2024-2025

À NOTRE ÉCOLE

- ✓ L'école du Perce-Neige a la volonté de faire respecter les droits de tous, et ce, pour offrir le meilleur climat afin de favoriser le développement personnel, social et scolaire de chacun et chacune.
- ✓ La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à l'école du Perce-Neige.
- ✓ Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne (comme l'intimidation, les menaces de faire mal à quelqu'un) surviennent, les élèves doivent le signaler et savoir que ces incidents seront immédiatement et efficacement gérés. Notre école encourage le signalement de tout incident : toute personne sachant que ces actes sont commis doit le signaler.
- ✓ Il ne s'agit pas ici de «stooler», mais bien de dénoncer.

NOS RÉSULTATS

. En 2024-2025, l'école est à l'an 10 du Soutien au Comportement Positif. Le personnel de l'école a continué d'uniformiser ses pratiques d'intervention en enseignant et en valorisant les bons comportements. La poursuite de la cohésion entre les divers intervenants dans le respect des rôles et responsabilités de chacun a permis à ces derniers d'être encore proactifs auprès des élèves, notamment en ce qui a trait à l'éducation préventive. Les interventions ont continué d'être en amont plutôt qu'en aval.

Notre répertoire documenté, Le Baromètre, qui est encore utilisé cette année, nous a livré une lecture observable et mesurable qui a soutenu notre analyse réflexive pendant et après les événements. Nous avons constaté que cette approche a porté ses fruits puisque pour la presque totalité des élèves, les interventions universelles furent suffisantes et que le taux de récidive chez le peu d'élèves fautifs fut extrêmement faible.

PORTRAIT DE LA SITUATION

À la suite de l'analyse de la situation des élèves de Perce-Neige, nous avons constaté que les élèves se sont sentis très généralement en sécurité à l'école. Bien qu'il y ait eu des situations à gérer au quotidien, celles-ci ont relevé plus souvent de situations conflictuelles où il fallait éduquer les élèves et ainsi leur permettre de transférer les compétences enseignées lors des plans de leçon. Encore cette année, de très rares cas se sont traduits être de l'intimidation au sens strict du terme, selon notre registre. Chez les élèves du 3^e cycle, les caractéristiques liées à la préadolescence furent encore tangibles. Chez les petits, les gestes observés ont reflété davantage leur niveau de développement psychosocial en construction. Nous avons constaté que les élèves ont continué d'être enclins à dénoncer, connaissaient les différentes façons de le faire et l'ont fait en toute confiance.

Priorité(s) :

- ✓ Poursuivre le Soutien au Comportement Positif et comité de travail pour offrir une nouvelle version destinée aux élèves du pavillon Saint-Charles.
- ✓ S'assurer que les partenaires soient aux dossiers des élèves ciblés.
- ✓ Planifier et faire vivre à tous les élèves de la 4^e à la 6^e année un atelier pour expliquer les différentes terminologies relatives à la violence et à l'intimidation.
- ✓ Poursuivre la surveillance active aux récréations.
- ✓ Poursuivre le système de dénonciation actuel (Pickers).
- ✓ Mise en place d'un plan d'enseignement de la gestion des émotions et le développement des habiletés sociales (préscolaire à la 6^e année).
- ✓ Quatrième édition de la semaine pour contrer l'intimidation, du 17 au 21 mars 2025.
- ✓ Programme Hors-Piste intimidation (4^e à la 6^e année).
- ✓ Coordination de la visite du conférencier Alain Pelletier sur l'intimidation aux élèves de 4^e année le 18 avril 2024.
- ✓ Coordination des visites du policier dans les différents niveaux selon les thèmes associés.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, son bien-être physique ou psychologique, à ses droits ou ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité dont l'agression sexuelle. Cette notion entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

PLAN D'ACTION

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

L'école du Perce-Neige a continué d'appliquer son plan d'action contre la violence et l'intimidation en

- ✓ éduquant les élèves à travers les plans de leçon et des ateliers ciblés;
- ✓ faisant de chaque situation conflictuelle et/ou d'intimidation et de violence une occasion d'apprendre et de grandir socialement, en lien avec notre mission de socialiser ;
- ✓ accompagnant avec bienveillance et professionnalisme chaque acteur afin de lui fournir le soutien et l'encadrement nécessaires (victime, témoin, auteur) ;
- ✓ facilitant la dénonciation et en établissant une collaboration avec les familles ainsi que les divers partenaires s'il y a lieu ;
- ✓ travaillant un protocole sur la façon de traiter nos manquements majeurs.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment du constat:

Tel que le prescrit notre protocole pour contrer la violence et l'intimidation à l'école du Perce-Neige.

- ✓ Tout incident relié à la violence ou à l'intimidation est un manquement majeur.
- ✓ Dans les situations d'intimidation et de violence l'école du Perce-Neige peut s'adjoindre plusieurs partenaires au besoin (CLSC, policiers, DPJ).
- ✓ À partir du moment où une situation est considérée comme de l'intimidation et/ou de la violence, les parents sont informés, puis invités à collaborer et deviennent des partenaires d'éducation et d'intervention.
- ✓ L'école du Perce-Neige dans ses interventions tient compte de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence se mesurant par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et les effets sur la/les victime(s) et peut modifier la séquence des interventions prévues.
- ✓ À chaque situation de violence et/ou d'intimidation, les intervenants de l'école du Perce-Neige font un suivi approprié afin de contrer les récidives.
- ✓ L'équipe de l'école du Perce-Neige déploie une surveillance stratégique dans une approche éducative et préventive.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel,

Mesures de soutien et d'encadrement:

Différentes mesures de soutien et d'encadrement sont prévues dans le Protocole de l'école du Perce-Neige pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. De plus, notre plan d'action préconise une approche éducative et non répressive en déployant un soutien de base, qui pour chaque acteur, vise à assurer le bien-être de chacun ainsi que sa sécurité afin de favoriser son développement personnel, social et scolaire.

Sanctions possibles:

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi:

Le Protocole identifie les interventions à poser pour chaque acteur selon une séquence qui tient aussi compte de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence se mesurant par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et les effets sur la/les victime(s). Un suivi approprié, efficace et professionnel est alors déployé par l'équipe d'intervenant en collaboration avec les parents et les partenaires s'il y a lieu.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

À l'école du Perce-Neige, les élèves ont pu dénoncer tout acte de violence ou d'intimidation :

- ✓ via le système de dénonciation électronique hebdomadaire (Pickers);
- ✓ verbalement à un adulte;
- ✓ via des coupons de dénonciation;
- ✓ via ses parents qui communiquent avec l'école.

